

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 29 septembre 2026

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – KADRI - MADIOT - PRETOT - RICCI.

DOSSIER 20 :

LURE SPORTING – RIGNY du 27/09/2026 en coupe de Haute-Saône.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Rigny ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à RIGNY pour en porter le bénéfice à LURE SPORTING, score : LURE SPORTING = 3 ; RIGNY = 0, et dit l'équipe de LURE SPORTING qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 50€ à Rigny.

DOSSIER 21 :

FC LA ROMAINE – HERICOURT HAUTE LIZAINES du 27/09/2026 en coupe de Haute-Saône.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe du Fc La Romaine ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait au FC LA ROMAINE pour en porter le bénéfice à HERICOURT HAUTE LIZAINES, score : FC LA ROMAINE = 0 ; HERICOURT HAUTE LIZAINES = 3, et dit l'équipe de HERICOURT LIZAINES qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 50€ au Fc La Romaine.

DOSSIER 22 :

BREUREY – MELISEY/ST BARTHELEMY du 27/09/2026 en coupe de Haute-Saône.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Breurey ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à BREUREY pour en porter le bénéfice à MELISEY/ST BARTHELEMY, score : BREUREY = 0 ; MELISEY/ST BARTHELEMY = 3, et dit l'équipe de MELISEY/ST BARTHELEMY qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 50€ à Breurey.

DOSSIER 23 :

VAIVRE FROTEY MONTIGNY - LURE JS du 26/09/2026 en coupe de Haute-Saône U15G.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Vaivre Frotey Montigny ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à VAIVRE FROTEY MONTIGNY pour en porter le bénéfice à LURE JS, score : VAIVRE FROTEY MONTIGNY = 0 ; LURE JS = 3, et dit l'équipe de LURE JS qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 25€ à Vaivre Frotey Montigny.

Mme Claire Delpierre n'a pas participé au débat.

DOSSIER 24 :

FRANCHEVELLE – VAL PESMES du 26/09/2026 en coupe de Haute-Saône U15G.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Franchevelle ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à FRANCHEVELLE pour en porter le bénéfice à VAL PESMES, score : FRANCHEVELLE = 0 ; VAL PESMES = 3, et dit l'équipe de VAL PESMES qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 25€ à Franchevelle.

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- Journée du 26 et 27 septembre 2026 :

Non transmission FMI dans les délais :

Vesoul Agglomération Olympique (Challenge du District)

Amende : 15€

Absence de code utilisateur et problème identification code utilisateur :

Magny Vernois (coupe de Haute-Saône)

Amende : 25€

Le Secrétaire de séance
François FIDON

La Présidente, (sauf dossier 23)
Claire DELPIERRE

Le Président de séance (pour dossier 23)
Dominique PRETOT

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.